



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 18 juin 2019

### **Le numérique à l'école obligatoire: les villes renforcent leur engagement**

**Au cours de cinq années à venir, les villes vont doubler leur engagement financier afin d'équiper les écoles pour le passage au numérique. À l'échelle nationale, les investissements devraient atteindre des centaines de millions de francs. Mais la planification de la nouvelle infrastructure exige de la part des décideurs des villes et des communes des réponses à des questions complexes. Il est nécessaire d'avoir une idée claire de la pédagogie, de l'utilisation sur le long terme des systèmes informatiques dans les écoles, mais aussi de garantir la protection des données de manière systématique. L'Initiative des villes pour la formation a donc rédigé un document thématique intitulé «Numérisation à l'école obligatoire».**

Face à l'avancée du numérique, la science, l'économie et la politique exigent une intensification des contenus correspondants dans l'enseignement scolaire. Comme l'a mis en évidence une enquête de l'Initiative des villes pour la formation, les villes sont prêtes à relever ce défi et augmenteront dans les cinq années à venir leurs investissements de manière conséquente. Si au cours des cinq années passées, environ 600 francs ont en moyenne été mis à disposition par élève, ce chiffre passera au cours des prochaines cinq années à quelque 1600 francs. À l'échelle nationale, plus de 200 millions de francs seront débloqués par les villes pour l'enseignement numérique. Ceci répond aussi à une exigence des programmes scolaires des différentes régions linguistiques (entre autres Lehrplan 21, Plan d'études romand).

#### **Empêcher les dépendances vis-à-vis des systèmes et éviter les coûts consécutifs**

Il existe une grande variété d'utilisations possibles de laptops, tablettes tactiles, logiciels et applis pour l'enseignement. Ces technologies permettent par exemple de programmer des robots, de composer des morceaux de musique, de créer des espaces d'apprentissage virtuels et naturellement de résoudre des problèmes de mathématiques. Lors de la mise en place des systèmes ou de logiciels nécessaires pour la réalisation de ces tâches, il se pose néanmoins des questions spécifiques qui ne sont pas faciles à résoudre pour les villes et les communes: Comment permettre une utilisation simple des logiciels à domicile pour les devoirs et à l'école? Comment prévenir les dépendances vis-à-vis des systèmes et les frais consécutifs disproportionnés pour les familles et les pouvoirs publics? Comment garantir la protection des données? Il est par ailleurs nécessaire de coordonner la fabrication des nouveaux matériels d'apprentissage pour que ceux-ci soient adaptés aux divers systèmes des communes.

#### **La technique suit la pédagogie**

L'Initiative des villes pour la formation a rédigé un document thématique qui discute ces questions sous la forme d'un guide. Il a été présenté aux médias le 18 juin 2019 à Berne. Ce document contient aussi des constatations surprenantes. Il explique par exemple pourquoi les écoles ne peuvent pas être des «early adopters». Bien que cela soit souhaité par certains, les villes et les communes ne peuvent pas assumer un rôle pionnier en matière de passage au numérique. «Nous devons adopter le principe selon lequel la technique suit la pédagogie», a déclaré Franziska Teuscher, directrice de l'éducation de la Ville de Berne, expliquant que l'on n'utilise dans l'enseignement que ce qui a fait ses preuves et répond à un besoin largement ressenti. Jürg Altwegg, conseiller municipal de Winterthur



et président de l'Initiative des villes pour la formation, a souligné les besoins élevés en renouvellement générés par la digitalisation de l'enseignement. «Le matériel d'apprentissage et l'infrastructure sont soumis à des cycles de financement courts». C'est une des principales raisons pour lesquelles les villes ont de son point de vue besoin de personnel spécialisé qui connaisse non seulement le secteur de l'informatique, mais aussi l'enseignement scolaire. Anne-Françoise Loup, conseillère communale de Neuchâtel, a expliqué l'interaction étroite entre les communes et les cantons: «Tout particulièrement le numérique exige que nous dépassions dans notre réflexion les frontières fédérales classiques et mettions en place une large collaboration.»

**Le document thématique peut être téléchargé sous le lien suivant:**

[www.staedteinitiative-bildung.ch](http://www.staedteinitiative-bildung.ch)

**Informations complémentaires:**

**Jürg Altwegg**, conseiller municipal de Winterthur et président de l'Initiative des villes pour la formation, Tél. 052 267 51 11 (19 juin 2019, 14h30 - 15h00).

**Franziska Teuscher**, directrice de l'éducation de la Ville de Berne, Tél. 031 321 64 33.

**Anne-Françoise Loup**, conseillère communale de la Ville de Neuchâtel, Tél. 079 304 72 08.

**Informations complémentaires sur l'initiative des villes pour la formation**

L'initiative des villes pour la formation regroupe 25 villes pratiquant des échanges sur des questions spécialisées ayant trait à la formation. En tant que section de l'Union des villes suisses, le groupe de travail a entre autres pour but d'identifier les conditions spécifiques de l'école dans les centres urbains et de les traiter.